

N° de division : 01 - Montréal  
N° de cour : 500-11-063850-248  
N° de dossier : 41-3059838

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

B3D Performance Inc.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. **B3D Performance Inc.** (la « Débitrice ») fut fondée et a débuté ses activités en mars 2018. Elle œuvrait dans le domaine du Services de consultation en manufacture additive. Les administrateurs de ladite société étaient Yao Yao Ding, Jose Alberto Lerma et Pierre Hudon, tel qu'appert au registre des entreprises du Québec.
2. Le 25<sup>e</sup> jour de mars 2023, la **Débitrice** a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la **Débitrice** attribue ses difficultés financières à l'endettement dû à l'échec de mise sur le marché de produit.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan (\$)	Valeur réalisée à jour (\$)	Notes
Espèces en main	32 000.00	32 909.68	

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
6. Date jusqu'à laquelle les registres sont tenus : mars 2023
7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
8. Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Versa Bank.

9. Le syndic a procédé à la fermeture du compte de banque de la Débitrice.
10. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
- 

#### SECTION D Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
- 

#### SECTION E Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	0.00	∅
Créanciers non garantis	60 262.30	∅

---

#### SECTION F Réclamations garanties

13. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
	0.00	
TOTAL	∅	

---

#### SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

14. Le syndic prévoit une distribution de dividende aux créanciers non garantis. Le syndic devra attendre les preuves de réclamation pour évaluer le dividende qui sera transmis aux créanciers.
- 

#### SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Le syndic n'a pas lieu de croire, en date des présentes, à l'existence de transactions qui seraient révisables. Le Syndic révisera tout de même les livres et registres et fera un rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
-

**SECTION I Autres sujets**

16. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 6 avril 2024.
17. La direction de la Débitrice a avisé le syndic qu'il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
18. Les honoraires et déboursés de la présente faillite seront payé par l'actif.

FAIT À Saint-Georges, ce 9<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

**MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
B3D Performance Inc.  
et non en son nom personnel



Jean-François Cliche, CIRP, SAI  
Vice-président Principal  
Responsable de l'actif